

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2016

TRAVAIL - (N° 3909)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1239

présenté par
M. Sirugue
-----**ARTICLE 39**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« couvertes par »

les mots :

« soumises à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.